

COMPTE RENDU du CHSCT du 19 juin 2018

1 – Avis sur les programmes annuel de prévention (PAP) issus des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) du Commissariat aux Ventes de Poitiers et de la Direction Régionale des Douanes et des Droits Indirects :

Le PAP du commissariat aux ventes de Poitiers n'a pas apporté d'observations particulières, avis favorable émis. Quant au PAP des Douanes, celui-ci ne comporte que 3 lignes, alors que le DUERP est constitué de 37 pages d'une dizaine de lignes chacune. Le PAP a globalement été validé lors d'un groupe de travail le 29 mars 2018. Ce groupe de travail a été prolongé par des échanges par courriels. Toutefois, l'administration des Douanes en général est soumise depuis plusieurs années à une stratégie de restructuration et de baisse globale des effectifs, dont le rythme à vocation à augmenter avec la centralisation des services, et la Direction régionale de Poitiers n'en sera pas épargnée. Cette stratégie n'est pas de nature à contribuer au maintien de bonnes conditions de travail et encore moins à leur amélioration.

Après lecture de ces observations, les organisations syndicales ont donc émis un avis favorable avec réserve quant au caractère très succinct du PAP au regard notamment de la diversité des situations et des degrés de risques correspondants.

2 – Information sur le projet de réduction du nombre de secteurs d'assiette au service des impôts des particuliers de Poitiers (SIP) :

Le projet vise à regrouper les quatre secteurs d'assiette actuels en deux secteurs. La place libérée par les secteurs permettrait au service « recouvrement » du SIP (actuellement séparé en 2 plateaux) d'être rassemblé en un seul et même espace de travail. Il est envisagé d'installer les deux « nouveaux » secteurs sur de grands plateaux de 150m² environ. Sur les plans présentés, il y aurait entre 14 et 15 personnes par plateau, avec des bureaux très (trop) proches des fenêtres et d'autres bureaux trop éloignés (à une distance comprise entre 5 et 7 mètres par rapport aux fenêtres). Cette installation va engendrer des problèmes acoustiques (notamment le SIP est un service recevant énormément d'appels), des problèmes de circulation entre les bureaux (quid évacuation), et des problèmes de luminosité. Le médecin de prévention s'est déplacé pour effectuer des mesures d'éclairage. Le rapport est très clair en terme de préconisations, et s'appuie sur les normes de l'AFNOR. Tout ceci a déjà été signalé lors du groupe de travail immobilier du 7 juin 2018 mais le projet reste figé malgré nos remarques pertinentes. Le Directeur s'obstine à vouloir « tasser » les agents, tout en nous rappelant avec un sourire particulièrement déplacé qu'à l'avenir les emplois vont drastiquement baisser et que nous ne manquerons pas de place. Apparemment, nous n'avons pas le même sens de l'humour.

3 – Avis sur la fusion des trésoreries de Biard Amendes et de Poitiers Municipale et regroupement sur le site de Saint-Louis à Poitiers :

M. PERRIN a en préambule rappelé que de toute façon le projet est acté et décidé (pourquoi solliciter l'avis du CHSCT alors?). Sur les plans présentés, l'accueil se ferait par le porche, au n°8 rue St Louis, après automatisation du portail, avec une porte à gauche pour le commissariat aux ventes, une porte en face, et un accès par la droite au hall de la trésorerie fusionnée. Nous tenons les plans à la disposition des agents qui souhaiteraient les consulter. Le principal problème porte sur l'obstination de la direction de faire entrer les agents et les visiteurs des services de l'action sociale (situés au 4ème étage du n°8) par le numéro 10 rue St Louis. En terme de sécurité des agents, il ne peut y avoir de personnes, étrangères à la DDFIP, qui circulent dans ce labyrinthe. De plus, le docteur PREYSSAS ROUSSEAU a rappelé que les cabinets médicaux des médecins du privé comme du public doivent obligatoirement être équipés afin de recevoir des personnes présentant un handicap quel qu'il soit. Le problème du dégagement des fonds a une nouvelle fois été évoquée, le directeur rappelant que cela relevait de la seule responsabilité du chef de poste, ce qui est totalement faux. Pour rappel, la BRINKS a donné son accord pour récupérer les fonds à St Louis, mais la cellule sécurité de BERCY s'y oppose (sans en connaître la raison).

4 et 5 – Avis sur la centralisation régionale de la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) des services de la direction régionale des douanes de Poitiers sur le bureau de La Rochelle, et des taxe intérieure de consommation de gaz naturel (TICGN), taxe intérieure de consommation finale d'électricité (TICFE) et taxe intérieure de consommation sur le charbon (TICC) des services de la direction régionale des douanes de Poitiers sur le bureau de Bassens :

La centralisation d'une partie de la TICPE à La Rochelle et des trois TIC sur BASSENS vont avoir des conséquences non négligeables sur les conditions de travail des agents. Les réorganisations affaiblissent petit à petit les services. Devant les risques psycho-sociaux générés par cette énième restructuration, les représentants du CHSCT ont unanimement demandé par une délibération le recours à un expert agréé afin de se prononcer sur la viabilité du projet.

6 – information sur la réorganisation de la DCST :

Conformément au souhait que nous avons exprimé lors du dernier CHSCT de connaître la nouvelle répartition des emplois par service au sein de la DCST, afin de se positionner quant à la réorganisation, un tableau des nouveaux effectifs a été présenté, incluant les +8 emplois liés à la TVP, et les -2 emplois supprimés suite à des départs à la retraite non remplacés. L'ensemble du personnel a jusqu'au 26 juin pour exprimer un vœu d'affectation, le résultat leur sera communiqué le 29 juin. Des dalles acoustiques, financées par le CHSCT, ont été installées dans un bureau test, sans analyse pour l'heure sur une éventuelle baisse du bruit.

7 – Examen du rapport de visite d'une délégation du CHSCT au Centre de la Viticulture du Cognac :

Une délégation du CHSCT s'y est rendue le 14 mai 2018. Les locaux sont en très bon état et globalement les agents sont satisfaits de leur installation. Quelques problèmes logistiques ont été signalés et seront traités avec la DDFIP de la Charente qui est propriétaire des locaux. Des stores intérieurs vont prochainement être installés, financés par le CHSCT.

8 – Examen des registres santé et sécurité au travail :

2 fiches à l'étude : l'une à la DDFIP au sujet de mauvaises odeurs sur le site de la Brelandière (l'équipe logistique étudie le sujet) ; l'autre pour les Douanes au sujet des sièges non adaptés à l'aéroport de LA ROCHELLE.

9 – Examen des fiches de signalement :

Une fiche de signalement à l'étude au sujet d'un agent des Douanes en situation de fragilité, qui a depuis repris le travail. Le débat a porté sur les liaisons entre la Direction, le chef de service, l'assistance sociale, le médecin de prévention et le médecin traitant.

10 – Examen des propositions de dépenses et devis :

L'ensemble des dépenses a été approuvé. Le CHSCT a donné son accord au financement de fauteuils adaptés, de tables réglables, de souris semi-verticale, de casques téléphoniques, de bras support double écran, des sièges « assis-debout » pour l'aéroport de LA ROCHELLE, de luminaires à éclairage direct et indirect, et d'actions de formation aux manipulations d'extincteur. A l'initiative de FO, des séances de sophrologie et d'auto-massage vont être expérimentées (une séance à Poitiers et une séance à Châtelleraut, de 20 agents chacune).

Vos élus FO-FINANCES 86 en CHSCT : Maryse METAIS, Christelle RAT, Amélie BARDET, Gérard MINET et Karen MALLER (experte)